



**CONFOLENS**  
Cité de Confluences

# CONFOLENS

## RENTRÉE SCOLAIRE

ANNÉE 2022 - 2023

# GUIDE



### DANS CE GUIDE

Le calendrier scolaire,  
la journée de votre enfant,  
les acteurs de l'école, les  
services périscolaires...

*Épanouissez-vous  
à Confolens!*

[www.mairie-confolens.fr](http://www.mairie-confolens.fr)

 Ville de Confolens en Charente



## LE MOT DU MAIRE

### Chers parents

Le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022, près de 240 élèves de maternelle et d'élémentaire retrouveront le chemin des écoles de Confolens.

C'est toujours un moment important dans la vie de votre enfant. Certains feront leur première rentrée et d'autres leurs dernières avant le collège. Ils apprendront à lire, à écrire, à découvrir le monde, à vivre ensemble et à être autonome.

Je tiens personnellement à saluer le **travail exceptionnel** des équipes qui se vouent entièrement à la noble mission d'éducation. Je remercie vivement pour leur **professionnalisme et leur engagement** nos ATSEM, nos personnels de restauration et de surveillance, les animateurs du des Mardis du sport et du CSC mais aussi les agents d'entretien, les services techniques et tous ceux qui sont mobilisés auprès de nos écoles.

Notre investissement pour la rentrée 2022/2023 ne faiblira pas, soyez-en assurés. La ville de Confolens veillera à ce que les enseignements et la sécurité des élèves soient pleinement garantis.

Ce guide «Épanouissez-vous à Confolens !» est un **outil pour mieux appréhender la rentrée scolaire**.

Il vous permettra d'**identifier les différents acteurs** qui interviennent dans une journée d'école, de **comprendre le fonctionnement de nos services** périscolaires et bien d'autres informations utiles à la scolarisation de votre enfant.

Mon équipe et moi-même vous souhaitons par avance une excellente rentrée scolaire 2022/2023.

Jean-Noël Dupré

## ENSEMBLE POUR LE BIEN-ÊTRE DE VOS ENFANTS

### • Frédéric Boob

Adjoint Éducation, Enfance et Jeunesse

### Membres de la commission

- Elise Bourdier
- Marie-Jeanne Chardonnet
- Margot Fayet
- Gaël Félix
- Cindy Lafont
- Emmanuelle Manceau
- Sandrine Simon
- Séverine Soulat
- Christophe Texier

### • Christophe Duchat

Responsable des Affaires scolaires

### Agents

- ATSEM
- Agents de la restauration
- Agents de surveillance cour et transport
- Agents d'entretien
- Animatrice culturelle
- Éducateurs sportifs
- Animateurs du CSC
- Services techniques
- Agents RH et comptabilité

# SOMMAIRE



## I- MA JOURNÉE D'ÉCOLE

|  |   |
|--|---|
| Calendrier scolaire / Première inscription ..... | 4 |
| Planning des écoles .....                        | 5 |
| Établissements .....                             | 6 |
| Restauration .....                               | 7 |
| Les personnels dans les écoles .....             | 8 |

## II- AUTOUR DE L'ÉCOLE

|   |    |
|---|----|
| Transport .....                           | 9  |
| Garderie / Accueil périscolaire .....     | 10 |
| Mardis du sport, Médiathèque, APEC .....  | 10 |
| La santé à l'école .....                  | 11 |
| La commune investit pour ses élèves ..... | 12 |
| Foire aux questions .....                 | 13 |

## III- APRÈS L'ÉCOLE

|   |    |
|---|----|
| Accueil de loisirs mercredis & vacances ..... | 14 |
| Activités extrascolaires .....                | 15 |



# MA JOURNÉE D'ÉCOLE

## CALENDRIER SCOLAIRE

|                                    | Fin des cours                   | Reprise des cours                          |
|------------------------------------|---------------------------------|--|
| Pré-rentrée des enseignants        |                                 | Mercredi 31 août 2022                      |
| <b>Rentrée scolaire des élèves</b> |                                 | <b>Jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022</b> |
| Vacances de la Toussaint           | Vendredi 21 octobre 2022        | Lundi 07 novembre 2022                     |
| Vacances de Noël                   | Vendredi 16 décembre 2022       | Mardi 03 janvier 2023                      |
| Vacances d'hiver                   | Vendredi 03 février 2023        | Lundi 20 février 2023                      |
| Vacances de printemps              | Vendredi 07 avril 2023          | Lundi 24 avril 2023                        |
| <b>Vacances d'été</b>              | <b>Vendredi 07 juillet 2023</b> |  |

## MA PREMIÈRE INSCRIPTION

### En maternelle

Pour une première inscription scolaire en maternelle, les parents doivent inscrire préalablement leur enfant en mairie. Le livret de famille leur sera demandé et ils complèteront avec les agents d'accueil la fiche navette qui sera ensuite remise aux directrices.

### Enfants hors commune

Les parents non domiciliés sur la commune qui souhaitent inscrire leur enfant à Confolens doivent rédiger un courrier adressé au maire.

### L'inscription en CP

Si votre enfant passe en CP, il vous faut l'inscrire auprès de la mairie à la fin de l'année de grande section.

# PLANNING DES ÉCOLES



## ÉCOLES MATERNELLES CHANTEFLEUR ET CLAIREFONTAINE

|                     | Lundi                               | Mardi    | Jeudi | Vendredi |
|---------------------|-------------------------------------|----------|-------|----------|
| 7h30                |                                     | Garderie |       |          |
| 8h40                | OUVERTURE DE L'ÉCOLE                |          |       |          |
| 8h50<br>~<br>12h00  | Classe                              |          |       |          |
|                     | PAUSE MÉRIDIDIENNE                  |          |       |          |
| 13h20               | PRISE EN CHARGE PAR LES ENSEIGNANTS |          |       |          |
| 13h30<br>~<br>16h20 | Classe                              |          |       |          |
| > 18h30             | Garderie                            |          |       |          |

## ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PIERRE ET MARIE CURIE

|                     | Lundi                               | Mardi                | Jeudi | Vendredi |
|---------------------|-------------------------------------|----------------------|-------|----------|
| 7h30                |                                     | Accueil périscolaire |       |          |
| 8h50                | OUVERTURE DE L'ÉCOLE                |                      |       |          |
| 9h00<br>~<br>12h00  | Classe                              |                      |       |          |
|                     | PAUSE MÉRIDIDIENNE                  |                      |       |          |
| 13h20               | PRISE EN CHARGE PAR LES ENSEIGNANTS |                      |       |          |
| 13h30<br>~<br>16h30 | Classe                              |                      |       |          |
| > 18h30             | Accueil périscolaire                |                      |       |          |

ABC

# LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

## École maternelle Chantefleur

2 Rue Saint-Barthélemy

05 45 84 00 58 - Directrice : Fabienne Laubron

ce.0160548j@ac-poitiers.fr



## École maternelle Clairefontaine

11 rue des Buttes

05 45 84 18 47 - Directrice : Céline Queyrie

ce.0160549k@ac-poitiers.fr



## École élémentaire Pierre et Marie Curie

Place Maurice Croislebois

05 45 84 00 84

Directrice : Elina Pianalto

ce.0160527l@ac-poitiers.fr

## ZOOM SUR ULIS

### Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

L'école Pierre et Marie Curie dispose d'un dispositif ULIS (12 élèves).

**Les apprentissages sont adaptés aux potentialités et besoins des élèves.**

Chaque élève bénéficie, selon ses possibilités, de temps de scolarisation dans une classe de l'établissement scolaire où il peut effectuer des apprentissages scolaires à un rythme proche de celui des autres élèves.

## USEP

### Union sportive de l'enseignement du premier degré

Les classes de cycle 3 de l'école Pierre et Marie Curie sont adhérentes à l'USEP. Cette fédération organise des activités sportives pour les enfants de l'école publique.

Elles sont coanimées par les enseignants et des parents.



# RESTAURATION

## LA RESTAURATION

Enceinte de l'école élémentaire Pierre et Marie Curie

SERVICES DE 12H À 13H20

La restauration est assurée par le personnel communal (repas, service et surveillance)

Retrouvez les menus sur l'application Ville de Confolens

Déjà consultables sur le site internet de la mairie de confolens [www.mairie-confolens.fr](http://www.mairie-confolens.fr), vous pouvez maintenant accéder en deux clics aux menus de la restauration en téléchargeant l'application mobile Ville de Confolens.

Disponible sur Play Store et App Store.



### • Pour s'inscrire

Chaque famille doit remplir le dossier d'inscription périscolaire avec les documents suivants :

- Formulaire d'inscription périscolaire
- Fiche paiement de la restauration
- Règlement intérieur
- Charte du savoir-vivre

### • Modes de paiement

- Par PAYFIP (paiement en ligne au choix pour l'utilisateur)
- Prélèvement automatique le 10 de chaque mois (novembre à août),
- Par chèque ou par carte bancaire la Trésorerie,
- Espèces (buralistes partenaires DGFIP),
- Par chèque accompagné du talon de paiement au centre d'encaissement désigné sur le talon,
- Attestation CAF (cantine 1€)

### • Tarifs

Le coût de la restauration est forfaitaire. Le forfait 4 jours correspond au **tarif unitaire du repas (2,75€)\*** multiplié par le nombre de jours scolaires. Ce montant est divisé par le nombre de mois (10). Le montant est identique tous les mois.

### • Personnel Communal

De la confection du repas au service, de l'entretien à la surveillance, **c'est toute une équipe d'agents communaux qui oeuvre chaque jour au bon déroulement de la pause méridienne.**

### • Surveillance

La surveillance de la pause méridienne dans le réfectoire et la cour est assurée par des agents communaux et des animateurs du Centre Socioculturel du Confolentais.

Diverses animations sont proposées aux enfants.

### • Les repas

Les menus sont élaborés avec une diététicienne et validés en concertation avec le collège Noël-Noël. La cuisine est de conception traditionnelle.

Le service s'effectue à table pour les maternelles et au self pour les élémentaires.

**Les enfants ayant des allergies ou intolérances alimentaires ne peuvent pas manger à la cantine sans un PAI (Voir rubrique La santé à l'école)**

\* Sauf cantine à 1€, voir page 12

# LE PERSONNEL DANS LES ÉCOLES

## • Équipes enseignantes

Les directrices veillent au bon fonctionnement de l'école dont elles ont la responsabilité. Elles répartissent les élèves dans les classes, mettent en place le projet pédagogique de l'établissement et coordonnent le travail des professeurs des écoles.

Les enseignantes transmettent le savoir, participent au développement de l'enfant et à l'acquisition des processus d'apprentissage.

## • ATSEM

### *Agent territorial spécialisé des écoles maternelles*

La mairie de Confolens met à disposition de ses écoles maternelles quatre personnels ATSEM, deux dans chaque école.

Les ATSEM secondent les enseignants pour les activités, l'accueil et l'hygiène des enfants (aide pédagogique) et assurent aussi la propreté des locaux et du matériel de la classe (aide technique).

## • AESH

### *Accompagnant des élèves en situation de handicap*

Les personnels accompagnants assurent des missions d'aide aux élèves en situation de handicap. Ainsi, sous la responsabilité pédagogique des enseignants, ils ont vocation à favoriser l'autonomie de l'élève.



Cette année, 4 AESH intervenaient à l'école Pierre et Marie Curie.

## • RASED

### *Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté*

Parfois, un enfant peut éprouver des difficultés à l'école. Pour les résoudre, l'équipe enseignante peut proposer différentes actions.

Si ces difficultés persistent, le RASED, service de l'Éducation Nationale peut apporter des aides complémentaires.

Après contact avec les parents ou responsables légaux et avec leur accord, l'élève peut bénéficier d'enseignants spécialisés.

• **Une psychologue scolaire**, pour les enfants qui ont besoin d'un accompagnement psychologique.

• **Véronique Villedary, aide à dominante pédagogique**, pour les enfants qui éprouvent des difficultés pour comprendre et apprendre.

• **Olivier Faure, aide à dominante relationnelle**, pour les enfants qui éprouvent des difficultés à s'adapter aux exigences scolaires.

École Pierre et Marie Curie

rased1.confolens@ac-poitiers.fr - 07 69 24 78 35

## • SESSAD

### *Service d'éducation spéciale et de soins à domicile*

L'équipe du SESSAD se compose : d'un directeur, d'une psychologue, d'une psychomotricienne et de deux éducatrices.

La mission essentielle du SESSAD est de favoriser le maintien, l'adaptation et l'intégration de l'enfant à l'école. Il accompagne des jeunes en situation de handicap intellectuel et/ou présentant des troubles envahissants du développement.

Les jeunes sont orientés vers le service par la M.D.P.H, qui elle-même a pu être interpellée par les parents, l'enseignant, les services de soin ou le référent scolaire.

8 bis rue du Pré de l'étang - 05 45 60 84 10

## UEE

### **Unité d'enseignement externalisée de l'IME**

L'UEE est une unité scolaire composée de quelques enfants encadrés par un enseignant et une éducatrice spécialisée.

Elle s'intègre au cœur de l'école Pierre et Marie Curie dans une salle adaptée permettant ainsi de développer des projets et d'inclure les enfants dans les autres classes.

IME - 05 45 85 35 35





# AUTOUR DE L'ÉCOLE



## TRANSPORT

Service géré par la la Région Nouvelle-Aquitaine

### • Pour s'inscrire

Ce service est exclusivement **réservé aux enfants domiciliés sur la commune.**

Un accompagnateur employé par la mairie est présent dans chaque bus et veille à la sécurité et au bien-être de l'enfant.

Chaque famille doit remplir le dossier d'inscription périscolaire avec les documents suivants :

- Formulaire d'inscription périscolaire
- Fiche «Inscription au transport scolaire» de la Région Nouvelle-Aquitaine



La commune assure gratuitement le transport aller/retour des élèves de Clairefontaine pour la restauration.

### • Tarifs

Les tarifs sont fixés par la Région Nouvelle-Aquitaine. Ils sont modulables en fonction du coefficient familial. Une prise en charge financière est assurée par la municipalité à hauteur de la moitié du coût annuel.

## GARDERIE

Dans chaque école maternelle,

7h30 - 8h40 & 16h20 - 18h30

La garderie en maternelle est un service géré par la commune et surveillé par les ATSEM de chaque école.

### Pour s'inscrire

L'inscription s'effectue auprès des écoles en début d'année.

### Tarifs

Le coût de la garderie est de 0.70€ par heure.

## MÉDIATHÈQUE

Béatrice Cornaille, responsable de la Médiathèque, intervient régulièrement auprès des écoles publiques de la ville :

- Voyage lecture
- Rencontre avec des auteurs jeunesse
- Propositions de spectacles jeune public
- Animations pour les maternelles

Les classes sont également sollicitées pour assister à des spectacles jeune public proposés par la médiathèque.

4 rue Saint-Barthélemy - 05 45 29 65 43  
[mediatheque@mairie-confolens.fr](mailto:mediatheque@mairie-confolens.fr)

## APEC

### Association des parents d'élèves de Confolens

Les représentants des parents d'élèves, élus en début d'année scolaire, participent aux conseils d'école.

Ce sont des interlocuteurs importants pour la Municipalité et les enseignants. L'association organise des manifestations (loto, bourse aux jouets, buvette et restauration de la fête des écoles...) dont les bénéfices permettent de soutenir financièrement les projets pédagogiques des équipes éducatives.

Virginie Audonnet, présidente APEC - 06 32 67 09 27  
[virginie.audonnet@orange.fr](mailto:virginie.audonnet@orange.fr)

## MARDIS DU SPORT

École élémentaire Pierre et Marie Curie,

OCTOBRE - JUIN / Le mardi de 16h30 à 18h  
Gymnase de la gare

Les Mardis du Sport sont proposés chaque année aux élèves de l'école Pierre et Marie Curie. Deux éducateurs sportifs, Arnaud Forgeron et Stéphane Chambre, animent différentes activités chaque mardi après la classe.

### Pour s'inscrire

Il faut remplir les deux documents suivants :

- Formulaire d'inscription périscolaire
- Bulletin d'inscription Mardis du Sport

### Tarifs

Le tarif unique est de 15 € à régler.

## ACCUEIL PERISCOLAIRE

École élémentaire Pierre et Marie Curie,

7h30 - 8h50 & 16h30 - 18h30

L'accueil périscolaire du matin et du soir à l'école Pierre et Marie Curie est **géré par le Centre Socioculturel du Confolentais**.

L'encadrement est assuré par une équipe d'animateurs professionnels et des bénévoles qui assurent le Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS).

### Pour s'inscrire

Vous pouvez [télécharger la fiche d'inscription](#) sur le site internet du Centre Socioculturel du Confolentais.

CSC - 07 68 81 91 44 / 07 83 50 70 79 /  
05 45 84 43 56 / [centredeloisirs@csc16.fr](mailto:centredeloisirs@csc16.fr)  
<https://confolentais.centres-sociaux.fr/>





TOUS CES SERVICES

SONT GRATUITS

## LA SANTÉ À L'ÉCOLE

### • Médecin scolaire

C'est un médecin de l'Éducation nationale qui est **chargé de mener des actions de prévention individuelle et collective auprès de l'ensemble des enfants scolarisés.**

La prévention individuelle consiste notamment à examiner les demandes pour situations préoccupantes (protection de l'enfance, difficultés d'apprentissage, de comportement) et les élèves à besoins particuliers (troubles de la santé, troubles des apprentissages, situations de handicap).

Docteur Le Montreer - 05 16 70 38 44

### • PMI (Protection maternelle et infantile)

Le service PMI est un service départemental chargé d'assurer la protection sanitaire de l'enfant.

Il organise notamment des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi des enfants de moins de 6 ans.

Il intervient de deux façons dans les écoles maternelles.

- Sur l'établissement en lui-même, en s'assurant du bon respect des normes de sécurité, sanitaires et sociales par les écoles maternelles
- Sur l'enfant via des examens médicaux et psychologiques.

L'examen porte en général sur le développement de l'enfant, sa vue, son audition, ou son expression. Un bilan de santé et des vaccinations est le plus souvent mis en place.

PMI à la Maison Départementale des Solidarités  
Rue du Docteur André Bernard - 05 16 09 51 05

### • Psychologue scolaire

La/Le psychologue scolaire **rencontre gratuitement tout enfant scolarisé et ses parents en cas de besoin d'accompagnement psychologique.**

Les objectifs pour l'élève sont d'établir un bilan psychologique afin d'organiser l'aide à apporter et de suivre l'enfant dans son parcours scolaire.

École Pierre et Marie Curie  
rased1.confolens@ac-poitiers.fr - 07 69 24 78 35

## PAI

### Projet d'accueil individualisé

Le projet d'accueil individualisé (PAI) est un **document écrit** qui précise les adaptations à apporter à la vie de l'enfant en collectivité.

Il concerne les **enfants atteints de troubles de la santé (pathologie chronique comme l'asthme, une allergie, une intolérance alimentaire).**

Le PAI **est élaboré à la demande de la famille et/ou du chef d'établissement** avec l'accord de la famille. Il est établi en concertation avec le médecin scolaire ou le médecin de la protection maternelle et infantile (PMI).

Les besoins thérapeutiques de l'enfant ou de l'adolescent sont précisés dans l'ordonnance signée par le médecin qui suit l'enfant.

Le PAI peut être reconduit d'une année sur l'autre mais aussi revu et adapté en cas d'évolution de la pathologie.

# LA COMMUNE INVESTIT POUR SES ÉLÈVES

## 39%

### SALAIRES DES PERSONNELS

Agents intervenant auprès des écoles : ATSEM, agents d'entretien, services techniques, animatrice culturelle, éducateurs sportifs...

## 27%

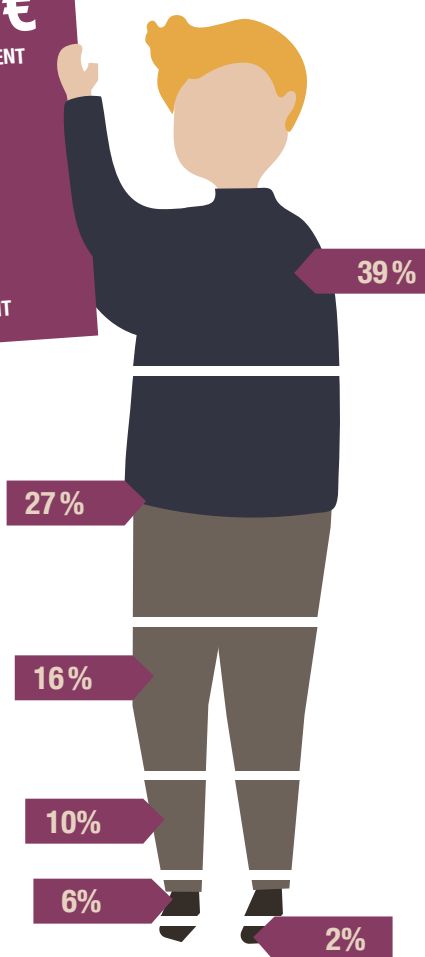
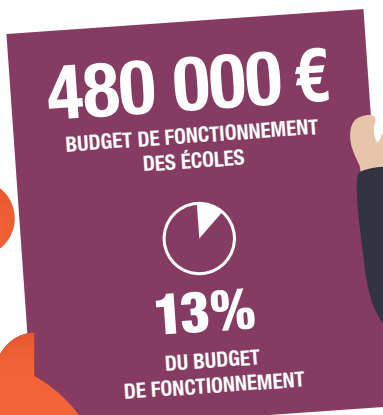
### RESTAURATION

Agents de cuisine, agents de surveillance du self et de la cour, animateurs du Centre Socioculturel, service comptabilité, denrées alimentaires.

## 16%

### TRANSPORT

Transports du matin et du soir, transport des élèves de l'école Clairefontaine à la cantine le midi. Salaires des agents de surveillance du bus.



## 10%

### ENTRETIEN BÂTIMENTS

Charges courantes (eau, électricité, communication), travaux, entretien des locaux et du matériel.

## 6%

### FOURNITURES

Scolaires, pédagogiques, entretien, équipements sanitaires, photocopieurs...

## 2%

### SORTIES / ÉVÉNEMENTS

Sorties scolaires (séjour ski, sorties mer, sorties culturelles), piscine, Noël...

## ZOOM SUR LA CANTINE À 1€

Le Conseil Municipal s'est engagé dans le dispositif proposé par l'Etat de tarification sociale de la restauration scolaire. Il est mis en place depuis le 1er mars 2022 pour une période de 3 ans.

Le prix du repas est désormais calculé en fonction du quotient familial (QF), établi par la CAF ou la MSA. Il dépend des ressources et de la composition de chaque famille. Votre quotient familial figure sur les attestations de paiement éditées par votre Caf ou votre MSA.

Si votre quotient familial permet de bénéficier du dispositif, merci de bien vouloir faire parvenir l'attestation CAF ou MSA ainsi que la fiche «Tarification sociale» présente dans le dossier.



| Catégorie | Quotient Familial (€) | Forfait mensuel (€) |
|-----------|-----------------------|---------------------|
| 1         | 0 à 458               | 11,04               |
| 2         | 458.01 à 680          | 13.80               |
| 3         | > à 680               | 37.95               |

C'est la première rentrée de mon enfant dans son école, puis-je la visiter ?

La visite des locaux est du ressort du chef d'établissement. Les équipes éducatives accueilleront les enfants préalablement inscrits en mairie le samedi 18 juin de 9h à 12h pour une visite des locaux et une présentation du fonctionnement de l'école.

La directrice procédera à l'admission des nouveaux élèves pour la rentrée 2022/2023. Les familles voudront bien se présenter ce jour-là munies du certificat d'inscription délivré par la mairie, de leur livret de famille et du carnet de santé de l'enfant.

Mon enfant est malade, serons-nous remboursés pour la restauration ?

Le remboursement de la restauration ne peut avoir lieu que dans les cas suivants :

- En cas de participation à un projet scolaire justifié par l'école.
- Pour maladie entraînant une absence égale ou supérieure à 7 jours consécutifs dont 4 avec repas scolaires, sous réserve de la présentation d'un certificat médical sous 3 jours.
- En cas de fermeture du service de la restauration scolaire.
- En cas d'exclusion temporaire de l'élève sur décision de la mairie ou de la direction de l'école.

Que se passe-t-il si nous ne pouvons pas régler la restauration scolaire ?

- En cas de difficulté de paiement des frais de restauration, vous pouvez **prendre contact avec la mairie de Confolens (service de comptabilité ou CCAS) et celle de votre domicile.**
- En cas de défaut de paiement des frais de restauration, la mairie peut prononcer l'exclusion de la restauration scolaire.

Puis-je accompagner mon enfant lors des sorties scolaires ?

Les écoles se chargent de solliciter les parents lors des sorties scolaires.

Les parents qui souhaitent aider à l'encadrement des séances de natation à l'école doivent obtenir un agrément validé par l'Education Nationale. Vous pouvez vous renseigner auprès de la direction de l'école.

## FOIRE AUX QUESTIONS

Mon enfant est revenu avec les lunettes cassées, quelle assurance prend en charge les réparations ?

### *Lunettes cassées par un tiers identifié*

L'enseignante ou la directrice de l'école vous indique qu'un camarade de classe est responsable de la casse des lunettes de votre enfant. Dans ce cas, c'est la responsabilité civile de ses parents qui doit être mobilisée pour vous faire rembourser. Une déclaration d'accident doit être envoyée aux assureurs des deux parties afin qu'ils entrent en relation pour organiser votre remboursement.

### *Lunettes cassées sans responsable*

Votre enfant fait une chute et casse ses lunettes ou la situation fait qu'aucun responsable ne peut être identifié. Dans ce cas, vous devez déclarer ce bris à votre assurance en lui transmettant une déclaration d'accident.

Que se passe-t-il si mon enfant est victime d'un accident pendant sa journée d'école ?

Que ce soit auprès de l'établissement scolaire ou de la Municipalité, vous avez normalement rempli les **autorisations d'urgence.**

L'école ou la Municipalité, selon le temps sur lequel est intervenu l'accident, s'occupe de la prise en charge des élèves, d'alerter et d'organiser les premiers secours. Un rapport d'accident est ensuite déclaré auprès de l'autorité hiérarchique.





# APRÈS MA JOURNÉE

## D'ÉCOLE

### ACCUEIL DE LOISIRS

Les mercredis et vacances scolaires

#### CENTRE SOCIOCULTUREL DU CONFOLENTAIS

L'accueil de loisirs du Centre Socioculturel du Confolentais propose des activités pour les enfants de 3-5 ans et de 6-10 ans.

Les enfants de 3 à 5 ans :

- À la Maison des P'tites Cagouilles au CSC, les mercredis de 7h30 à 18h30
- Accueil à la journée, demi-journée, avec ou sans repas. Les activités ont lieu de 9h30 à 12h et de 14h30 à 16h30.
- Accueil et départ échelonnés de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30.

Les enfants de 6 à 10 ans :

- À la Maison des Ginkgos au CSC les mercredis et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30

#### Pour s'inscrire

Vous pouvez télécharger la fiche d'inscription sur le site internet du Centre Socioculturel du Confolentais.

CSC - 07 68 81 91 44 / 05 45 84 43 56  
centredeloisirs@csc16.fr

### CLUB DU CSC

Proposant des activités pour les 3 à 11 ans

#### • DANSE CLASSIQUE

Cours et stage

Les mercredis de 14h à 21h30 selon les âges.  
Chantal Heusch-Duport - 05 45 30 02 94

### MÉDIATHÈQUE

La médiathèque propose un large choix d'ouvrages, de périodiques à destination du jeune public ainsi que des livres adaptés aux enfants dyslexiques.

Un espace de découverte et de détente leur est réservé.

L'inscription est gratuite pour les enfants.

4 rue Saint-Barthélemy - 05 45 29 65 43  
mediatheque@mairie-confolens.fr

# AUTRES STRUCTURES

Proposant des activités pour les 3 à 11 ans

- **AMAC**

Cours de guitare

Sébastien Gayet - 06 33 81 62 58

- **CENTRE ÉQUESTRE DE JALLAIS**

Initiation

Grégor Laubron - 05 45 84 13 45

- **CLUB NAUTIQUE DU CONFOLENTAIS  
(JUIN, JUILLET, AOÛT)**

Initiation et compétition.

Sandrine Perin - 06 31 07 02 73

- **CONFOLENS TENNIS CLUB**

Initiation et compétition

Jean-Paul Maillochon - 06 08 42 26 78

- **GJLAC 16 (GROUPEMENT JEUNES LESSAC ABZAC  
CONFOLENS)**

Football - Initiation et compétition

Yonni Hervé - 06 16 72 69 29

- **HANDBALL CLUB DU CONFOLENTAIS**

Initiation et compétition

Anne Pizel - 06 03 43 79 68

- **JUDO CLUB DU CONFOLENTAIS**

Initiation et compétition

Jean-Michel Froin - 06 36 19 62 45

- **LO GERBO BAUDO**

Danses folkloriques

Rémi Josse - 06 06 59 78 27

- **RUGBY CLUB DU CONFOLENTAIS**

Initiation et compétition

Pascal Maufus - 06 70 51 87 57

- **TENNIS DE TABLE DU CONFOLENTAIS**

Initiation et compétition

Stéphane Rondeau - 06 20 88 11 14

- **UNION CYCLISTE CONFOLENTAISE**

Initiation et compétition

Damien Routier - 06 75 07 85 07

- **LES ARCHERS DU CONFOLENTAIS**

Initiation et compétition

Jacques Privat - 06 11 66 54 24



## EDM

### École départementale de musique

L'École départementale de musique (EDM), entièrement gérée et financée par le Département, dispense ses cours sur 17 antennes réparties sur l'ensemble du territoire dont une à Confolens.

**Ses missions :**

- Offrir un enseignement artistique et un éveil à la musique de qualité en milieu rural
- Contribuer à la sensibilisation des enfants à la musique en milieu scolaire et périscolaire
- Valoriser la programmation artistique des élèves et leur proposer une offre culturelle diversifiée

École Départementale de musique - 05 16 09 50 13

## LES NUMÉROS

### UTILES

- **ÉCOLE MATERNELLE CHANTEFLEUR**

Rue Saint Barthélemy  
**05 45 84 00 58**

- **ÉCOLE MATERNELLE CLAIREFONTAINE**

Rue des Buttes  
**05 45 84 18 47**

- **ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PIERRE ET MARIE CURIE**

Place Maurice Croislebois  
**05 45 84 00 84**

- **INSPECTION ACADÉMIQUE**

Avenue du Général De Gaulle  
**05 16 52 69 13**

- **CENTRE D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CIO)**

3 place Emile Roux  
**05 16 52 69 11**

- **RASED**

École Pierre et Marie Curie  
**07 69 24 78 35**

- **SESSAD**

8 bis rue du Pré de l'étang  
**05 45 60 84 10**

- **IME**

Rue Jean Moulin  
**05 45 85 35 35**

- **CENTRE SOCIOCULTUREL DU CONFOLENTAIS**

2 rue Saint-Michel  
**05 45 84 00 43**  
**07 83 12 15 38**

## MA VILLE

## MON APPLICATION

« Ville de Confolens »



**CONFOLENS**  
Cité de Confluences

### Hôtel de Ville

Place Henri-Coursaget  
16500 Confolens

Tél. **05 45 84 01 97**

Fax. **05 45 85 34 10**

[www.mairie-confolens.fr](http://www.mairie-confolens.fr)

 Ville de Confolens en Charente

